

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° N 2020-01 du 27 janvier 2020 portant nomination à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030083S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la délibération n° 2019-23 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 20 décembre 2019,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Laurent BARDIAUX est nommé directeur de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie – Pyrénées-Méditerranée pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Pour l'exercice de sa mission, Monsieur Laurent BARDIAUX bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie – Pyrénées Méditerranée dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2020-08 du 27/01/2020).

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 janvier 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS